

# Sage + Ciel s'activent dans l'e-déclaration fiscale

»

*C'est la première solution de télé-déclaration réellement intégrée, sans manipulation de fichiers, et très sécurisée* » souligne Pascal Houillon, dg de Sage France. La solution « directDéclaration » permet d'effectuer en ligne les 4 déclarations administratives incontournables: TVA, liasse fiscale annuelle (TDCF), déclaration annuelle des données sociales (DADS-U et DADS-TDS) et celle des cotisations sociales (DUCS). Les données sont automatiquement extraites du logiciel, puis mises en forme. Ensuite, la déclaration est transmise au « portail déclaratif » Sage/Ciel qui assure l'authentification puis le routage, via Internet, vers l'administration concernée. En parallèle, la dite déclaration est journalisée et archivée. L'application intègre également une gestion de l'échéancier avec des messages de préavis diffusés par e-mail (= déclaration de TVA au 19/01, j-5...). Cette offre est le fruit d'un partenariat avec Cegedim, SSII spécialisée dans les solutions d'informatisation du secteur médical, et dans les applications EDI (Echange de document informatisé). Le coût annuel de la solution, sous forme d'extension de licence s'échelonne entre 49 et 289 euros selon les configurations -soit un coût moyen de 3,5 euros par déclaration, « *c'est à dire un coup inférieur au recommandé postal* ». **Vers la création d'une association indépendante** Pour afficher leur volonté d'avancer sur ce terrain en jouant l'ouverture de « standards » au marché, Sage et Ciel vont créer une association loi 1901: elle fera, auprès des entreprises, la promotion des avantages de la télé-déclaration. Elle sera ouverte à tous les éditeurs de logiciels de gestion, concurrents ou non: ils seraient encore 300 en France...